

porte de Bourjat ; plus une autre grosse tour du côté du nord ; la 13^e, du même côté, est rasée à fleur de la muraille de la ville, et, enfin, également du côté du nord est la 14^e, toute ruinée en dedans de la ville.

A cette époque, on résolut de remplacer la statue qui était sur l'autel de la chapelle Saint-Antoine dans l'église de Saint-Trivier par un tableau, de décorer l'autel de Sainte-Marguerite, de faire démolir un autel abandonné, dans la même église, du côté du midi, et de faire rapporter à Saint-Trivier l'autel de Saint-Jean que l'on disait avoir été transféré à Baneins ; toutes ces chapelles étaient du patronage des seigneurs de Saint-Trivier. On ordonna de garnir les autels de l'église, d'y faire placer des crucifix et de faire recouvrir la nef où il pleuvait. On résolut de rétablir le marché de Saint-Trivier, les lettres patentes en ayant été accordées par le prince de Dombes ; d'établir une chambre à sel pour favoriser la fréquentation des marchés ; de faire mettre un pilier de justice sur les limites des terres de Saint-Trivier et de celles du seigneur de Chaillouvre, alors indiquées par le tronc d'un arbre pourri, sur lequel était une pierre vulgairement appelée la Croix de Jean de France ; ceci fut exécuté, une croix fut plantée en ce lieu et on décida d'y mettre les armes de l'Hôpital de la Charité écartelées de celles de Moyron. Le curé et les principaux habitants de Saint-Trivier, ayant entrepris de faire décorer le chœur de leur église, les recteurs de la Charité prirent la détermination d'y contribuer par le don d'un banc orné des armes de la Charité et de Moyron.

La justice de Saint-Trivier comprenait, en 1665, 104 feux pour la ville de Saint-Trivier, 16 pour Saint-Christophe, 4 pour Saint-Cyr, 44 pour Montagneux, 11 pour Percieux.

Il y eut, en 1672, une grande inondation qui causa des dégâts à Saint-Trivier. La même année, les administrateurs de l'hospice général de la Charité de Lyon prêtèrent serment de fidélité à cause de la terre et seigneurie de Saint-Trivier.